



Protocole Sanitaire COVID 19 du Cercle d'Esclime de ST DENIS EN VAL

Suite aux informations COVID 19 (circulaire 2020.03) de la Fédération Française d'Esclime (F.F.E.) et suite au protocole sanitaire de la municipalité de ST DENIS EN VAL, vous trouverez ci-dessous le protocole COVID 19 de notre association.

Introduction : Nous pouvons considérer que notre activité est un sport dit « privilégié » en cette période pandémique, par rapport à d'autres disciplines. En effet, notre activité est classifiée comme un sport d'opposition. Les pratiquants ont un équipement spécifique (Vestes, masques, gants, pantalons ...) propre à chaque tireur et la distanciation sociale est respectée vu que les plus petites armes (fleurets lame 0) mesure à minima un mètre. L'arbitre ou le maitre d'armes ont pour mission de respecter cette distanciation avant chaque assaut. Le combat corps à corps est interdit. Par conséquent, un risque de contamination à la COVID 19 lors de la pratique sportive, nous semble peu probable.

Généralité :

Au sein de notre association, le référent COVID 19 a été nommé en la personne de : Monsieur ROBIN Bruno – brunorobin@laposte.net - 06.63.43.44.49
Elle aura comme fonction de faire appliquer ce protocole sanitaire et vérifiera que le cahier de présence est bien à jour et disponible.

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, dans tous les lieux clos sans exception (Vestiaire, Couloir, Salle d'armes, Toilettes). Le masque ne sera pas porté lors des assauts, mais il sera remis après le match, dès que la récupération respiratoire le permettra. Le maitre-d'armes et l'arbitre portera en permanence un masque.

Affichage dans la salle d'armes des consignes de prévention COVID spécifique à la pratique de l'esclime.

Entraînements :

Toute personne entrante dans la salle d'armes devra au préalable se laver les mains avec du savon aux vestiaires, ou avec du gel hydro alcoolique mis à disposition par le club. Le Maitre d'armes aura pour mission de faire respecter cette consigne.

L'entrée est réservée uniquement aux pratiquants, maitres d'armes, et aux membres du bureau de l'association. Les accompagnants et parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans la salle d'arme sauf si ceux-ci ont été invité, soit par le maitre d'armes, ou par l'un des membres du bureau. Les bancs situés à l'entrée de la salle d'armes seront condamnés.

En pièce jointe, vous trouverez le sens de circulation et les zones de repos pour chaque pratiquant. (Pour information, nous avons demandé à la Mairie de bien vouloir évacuer les tables de Tennis de Table qui ne sont pas utilisées et qui encombre l'espace).

Nous préconisons aux pratiquants de venir au village sportif directement en tenue, si ceci ne peut être réalisé les vestiaires seront à disposition dans le gymnase 1 mais limités à 6 personnes maximum à l'intérieur (Port du masque obligatoire et respect de la distanciation). Après la séance d'entraînement, nous demandons à nos pratiquants de bien vouloir se doucher à leur domicile et d'éviter dès que possible les douches collectives du village sportif.

Ci-dessous, les horaires des entraînements

Jours	Horaires	Catégories	Enseignant
Jeudi	17h45/19h10	M11/M13	Jeanne LASSALE
Jeudi	19h15/20h45	M15 et +	Francisco BAPTISTA
Vendredi	19h30/21h00	Adultes Bien-être / Assauts libres	A définir
Samedi	9h30/10h25	M7/M9	Amaury BONNEAU
Samedi	10h30/12h00	M11 et + (Sparring Partner et Compétiteurs)	Amaury BONNEAU

La salle d'armes est équipée de 8 pistes par conséquent, le nombre limite de personnes en salle d'armes sera limité à 16 pratiquants + 1 maître d'armes.

Le Maître d'armes désinfectera les lieux de rangement, les dispositifs d'accrochages des fils de corps et le matériel pédagogique utilisé. Chaque pratiquant aura son propre matériel hormis les armes. Les armes seront prises dans le râtelier par le tireur à l'aide de son gant. Après utilisation, il sera remis à son emplacement par le tireur et il sera tenu de le désinfecter. Le Maître d'armes présent sur place aura comme mission de faire respecter cette consigne. La désinfection sera réalisée à l'aide du produit désinfectant qui nous a été remis par le Comité Régional du Centre Val de Loire de l'Éscrime répondant aux normes AFNOR 14476

La porte située entre la salle d'arme et le gymnase I restera ouverte afin de permettre l'accès aux vestiaires et aux toilettes. Elle pourra être néanmoins fermée, mais non verrouillée, au cas où l'activité réalisée dans le gymnase I est trop bruyante (Exemple : Bruit de Ballons). En fonction de la météo, les portes seront ouvertes afin de permettre une bonne ventilation.

Au début de chaque séance, le maître d'armes réalisera un tableau de présence. Ce tableau restera en permanence dans la salle d'armes rangé dans nos placards. Il pourra être consultable par le référent COVID à tout moment.

A ce jour, nous ne sommes pas certains que des compétitions puissent se tenir. En accord avec le Docteur Ghislain MARTIN (Médecin Référent de l'Éscrime en Val de Loire), le co-voiturage reste possible aux conditions suivantes :

- Les occupants du véhicule devront être tous masqués pendant le trajet,
- Le véhicule devra être ventilé (Ouverture de fenêtres et port du manteau dans le véhicule)
- Le référent COVID, ou par délégation, devra tenir à jour dans un registre le nom des occupants du véhicules

Inscriptions et essai des tenues :

Toutes les inscriptions seront réalisées à la salle d'armes sur Rendez-vous. Le port du masque sera obligatoire ainsi que le lavage des mains. Une seule personne par inscription sauf pour les mineurs qui pourront être accompagnés par un seul parent.

Pour information, toutes les tenues (masques compris) sont répertoriées par un numéro, elles ont toutes été lavées cet été et les armes désinfectées.

Une fois l'inscription faite, le tireur recevra sa dotation vestimentaire qui comprendra :

- Le Pantalon
- La Veste
- La sous-cuirasse
- La Cuirasse électrique pour le fleuret à partir des M11

Après essai au vestiaire, il devra se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique, sous la vigilance du Référent COVID ou un membre du bureau de l'association, et ensuite il pourra essayer un gant s'il le souhaite. L'achat du gant est obligatoire pour tous les âges.

Pour l'essai du masque d'escrime, il se fera avec un masque chirurgical ou tissu toujours sous la vigilance du référent COVID ou un membre du bureau de l'association.

Si le vêtement essayé n'est pas à la bonne dimension pour le tireur, il sera stocké à part pour être désinfecté ou lavé. Aucun vêtement ne pourra être essayé entre deux personnes différentes sans lavage.

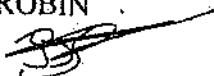
Cette année, le fil de corps sera prêté à la catégorie M11-M13 mais vendu aux M15 et plus. Ainsi chaque tireur aura son propre fil de corps pour la saison.

Pour terminer, nous référençons dans un fichier le numéro des accessoires et tenues de chaque tireur. En procédant de la sorte, nous assurons à nos adhérents une pratique sûre de l'escrime avec la possibilité d'arriver en tenue d'escrimeur dès le premier cours.

Protocole sanitaire réalisé le 29 Aout 2020 à ST DENIS EN VAL

Signatures :

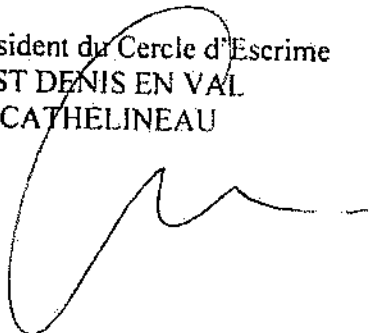
Référent COVID 19 du Cercle d'Escrime
De ST DENIS EN VAL
Mr ROBIN



Président du GECER 45
Mme BONNEAU

GECER
45560 ST DENIS EN VAL

Président du Cercle d'Escrime
de ST DENIS EN VAL
Mr CATHÉLINEAU



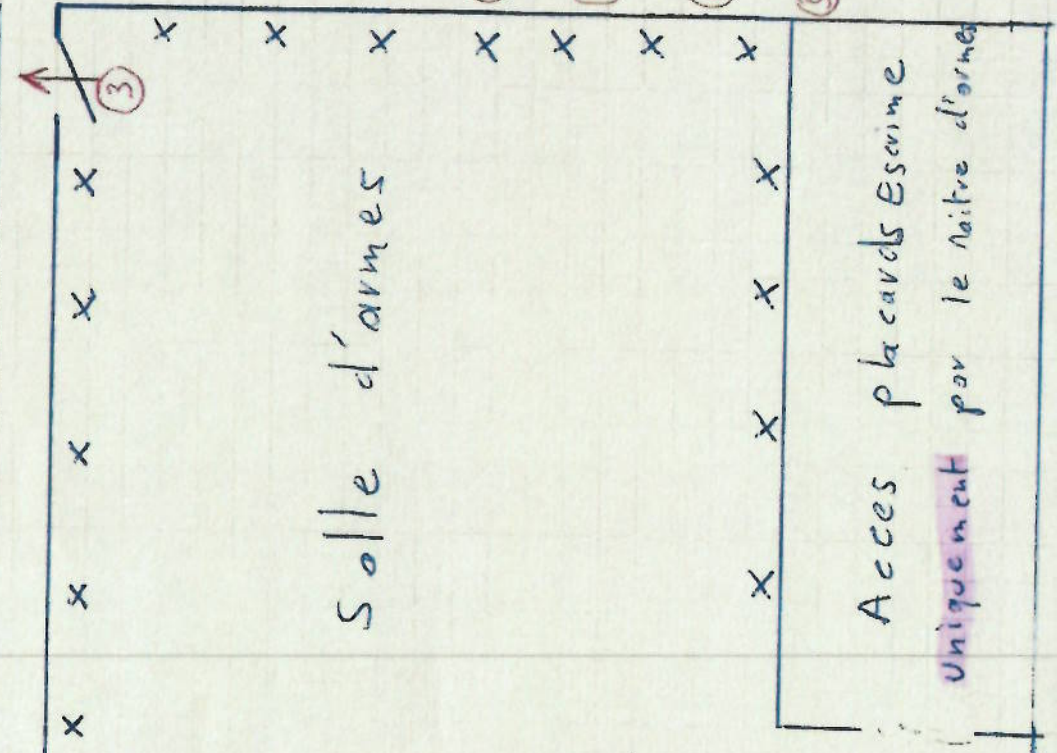
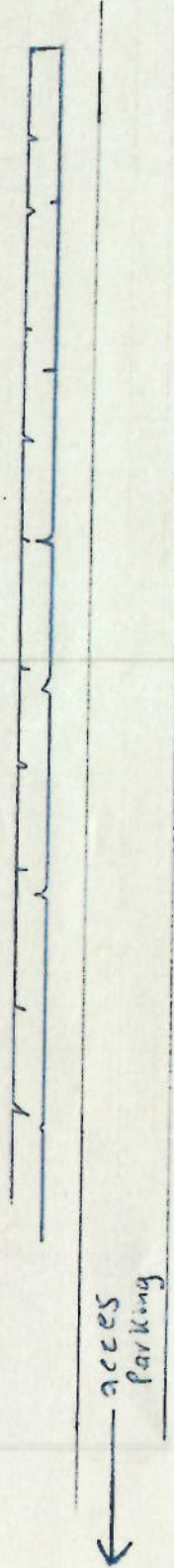
Municipalité de ST DENIS EN VAL

Ce protocole sanitaire sera diffusé à chaque tireur ou parent de tirent, membres du bureau du GECER 45, membres du bureau du Cercle d'Escrime de ST DENIS EN VAL, Maitres d'armes. Il sera en permanence consultable dans la salle d'armes de ST DENIS EN VAL.

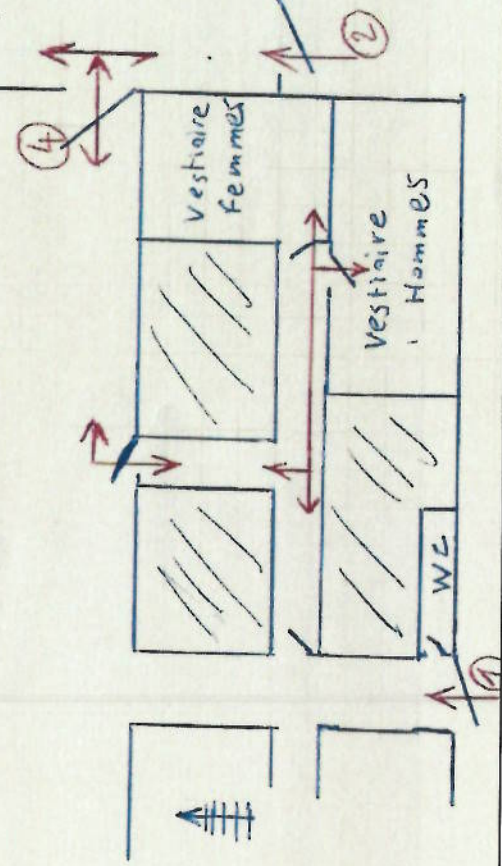
Accès Extérieur
court Tennis

club
house
gardiens

- ① Entrée pour les tireurs non équipés
- ② Entrée pour les tireurs en tenue
- ③ Sortie obligatoire
- ④ Accès au vestiaire
- ⑤ Rotelier d'armes gel hydroalcoolique



GYMNASE 1



X Emplacement individuel des tireurs pendant la phase "repos" service, garde et fence individuelle